Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 6 Chaâbane 1442
19 Mars 2021 | **N° 23** | **37ème année**

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **666**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **669**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **673**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **675**
Avis aux créanciers..... **682**
Convocations
Sociétés anonymes **684**
Autres sociétés **693**
Actes Administratifs
Avis au public **693**
Divers
Avis au public..... **694**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Mise à jour des statuts

Société l'Industrielle du Plastique et Accessoires

"IPA"

Société anonyme

Au capital de 10.900.000 Dinars

Siège social : Z.I de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

IU : 644607F

CNSS : 250036-67

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire datée du 3 mars 2021 et enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 8.3.2021, Quittance n°M011249, enregistrement n°21700433 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 12.3.2021 sous le n°202122198, il a été décidé l'approbation et l'adoption de la nouvelle version des statuts actualisée.

2021T00302SANB2

ULYSSE SPARE PARTS

Société anonyme

Au capital de 3.700.000 D.T

Siège social : Route Z 4 Jebel Jeloud 1009 El Ouardia Tunis

MF : 0789953/X/A/M/000

Suivant procès verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2020, enregistré à la recette des finances Rue de la gare Tunis le 19 janvier 2021 sous le numéro 21700110, et quittance n°M003294 dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 3 février 2021 sous le n°20219741. Il a été décidé :

- Nomination de Mr Khèlil Chaibi en tant que président du conseil d'administration et délégation de pouvoirs

- Nomination de Mr Ramzi Ben Tahar en tant que directeur général et délégation de pouvoirs.

2021R00709SANB2

ELECTRO DIESEL TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 3.000.000 D.T

Siège social : Route Z 4 Jebel Jeloud 1009 El Ouardia Tunis

MF : 0033558/Q/A/M/000

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2020, enregistré à la recette des finances Rue de la Gare Tunis le 19 janvier 2021 sous le numéro 21700106, et quittance n°M003272 dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 18 février 2021 sous le n°202114754. Il a été décidé :

- Nomination de Mr Khèlil Chaibi en tant que président du conseil d'administration et délégation de pouvoirs

- Nomination de Mr Ramzi Ben Tahar en tant que directeur général et délégation de pouvoirs.

2021R00710SANB2

Société Ghouila de Promotion Immobilière

Société anonyme

Au capital de 1 250 000 dinars

Siège social : 151, Avenue Othmen Ibn Affen, El Menzah VI

Identifiant Unique : 0987128Z

1) Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 octobre 2020, enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 21 octobre 2020, sous le numéro 20705385, quittance n°92947, il a été décidé ce qui suit :

- Acceptation de la démission de Monsieur Zoubeir Turki Ghouila, Madame Leaure Labattut et Madame Ebtissem Boubaker de leurs postes d'administrateurs et La nomination de Monsieur Saber Mbarek, Madame Senda Ben Youssef épouse Mbarek et Madame Dhekra Ben Najah nouveaux administrateurs de la société, et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2022,

Nomination de la Société Fiducia Consultancy représentée par Monsieur Walid Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2) Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 octobre 2020, enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 21 octobre 2020, sous le numéro 20705384, quittance n°92945, il a été décidé de nommer Monsieur Saber Mbarek en qualité de Président Directeur Général de la société pour toute la durée de ses fonctions d'administrateur avec les pouvoir les plus étendus.

Un exemplaire de chacun des deux procès-verbaux a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis le 19 novembre 2020 sous le numéro 202098548.

2021S00300SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution anticipée

Finotti Acceptance Qualité "FAQ" SUARL

Av. 18 Janvier 1952, Ariana Centre, Escalier C, 4ème étage, bureau 408, Ariana

Identifiant unique : 1631055J

En vertu du PV de l'AGE du 22 février 2021 enregistré à la recette des finances rue El Djazira, Tunis le 26 février 2021 sous le n°21500650, quittance n°M012434, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 3/3/2021 sous le n°202118685, publié au B.O.R.N.E n°54 du 11/3/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société Finotti Acceptance Qualité "FAQ" SUARL et la nomination de Mr Domenico Remondini liquidateur de la société.

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la parution du présent avis au JORT au siège de liquidation sis : Av. 18 janvier 1952. Ariana Centre, Escalier C. 4ème étage bureau 408, Ariana.

2021T00284SRLB2

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2021, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 25.02.2021, Quittance n°M009231, enregistrement n°21500370 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 12.03.2021, sous le n°2020122199, il ressort que :

- Le capital social a été porté de un million six cent mille dinars (1.600.000), à un million sept cent mille Dinars (1.700.000), et ce par apport en numéraire de cent mille Dinars (100.000), et la création de 10.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2021T00301SRLB2

SOCIETE IMMOBILIERE LAYOUNI SIL

SARL au capital de 160 000 Dinars

Siège social : Avenue du Combattant Suprême, Imm Selma, 5ème étage, Bureau n°16 Monastir

Matricule Fiscal : 1101673G/P/M/000

M.CNSS : 32572903

Conformément à l'acte de cession enregistré à la recette des finances de Monastir sous le n°20101240 Quittance n°M016341, et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Monastir sous le n°20214037 en date du 18/01/2021.

Et conformément au PV de l'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir sous le n°20801241 Quittance n°M016346, et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Monastir sous le n°20214037 en date du 18/01/2021.

Il a été décidé :

- Cession de 50 parts sociales détenues par Mohamed Nejib Mabrouk dans le capital social de la société immobilière Layouni à Société Al-Mabrouk de Travaux Publics.

- Modifications des articles 6 et 8 des statuts de la société Immobilière Layouni.

2021S00333SRLB2

Société Immobilière Layouni

Siège social : IMM Selma Centre Avenue Combattant Suprême Monastir

M.F : 1101673G/P/M/000

M.CNSS : 32572903

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2020 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba - Monastir le 24/02/2020 sous le n° d'enregistrement 20801019, quittance n° M011985 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Monastir le 19/3/2020 sous le numéro 202023559.

Il a été décidé : La nomination du cabinet ORGA AUDIT, représenté par Monsieur Ben Afia Mohamed Salah, commissaire aux comptes de la société Immobilière Layouni pour les années 2018-2019-2020.

2021S00334SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE TAYSIR DE VENTE MATERIAUX DE CONSTRUCTION EN GROS

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 DT

Siège social : Rte de Gremda, km7.5 Sfax 3000

Matricule fiscal : N°1202866 A

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire tenu le 12 mars 2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 12 mars 2021, quittance n°m023468, enregistrement n°21800611 et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du registre national des entreprises en date du 8 mars 2021 sous le n°2021202509, il a été décidé de nommer la société d'expertise comptable "Luca Pacioli -cabinet Ben Mahmoud Expert-Comptable" représentée par son gérant M. Mohamed Arcelin Ben Mahmoud, Expert-comptable membre de l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021X00315SRLB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

SOCIETE NOUR DE TRANSPORT

Société à responsabilité limitée

Capital social : 20.000 DT

Siège social : Rte de Gremda, km 7.5 Sfax 3000

Matricule fiscal : N°1151496K

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire tenu le 12 mars 2021 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 12 mars 2021, quittance n°m0023437, enregistrement n°21800608 et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du registre national des entreprises en date du 8 mars 2021 sous le n°2021202489, il a été décidé de nommer la société d'expertise comptable "Luca Pacioli-cabinet Ben Mahmoud Expert-Comptable" représentée par son gérant M. Mohamed Arcelin Ben Mahmoud, Expert-comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021X00316SRLB2

Société ENVIROSERV

Siège social : 22 Rue du Bois - Z.I. de Ksar Saïd-2086-Manouba

SARL au capital de 600.000 DT

Identifiant unique : 0578606G

Liquidateur : Monsieur Ridha Moalla

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2019 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 02 Janvier 2020 sous le numéro 20700008, quittance numéro M000310, dont une copie a été déposée le 4 juin 2020 au Registre National des Entreprises sous le n° 202034587, Bulletin Officiel RNE n°158 du 9 juillet 2020, il a été décidé la liquidation de la Société et la désignation de Monsieur Ridha Moalla en qualité de liquidateur.

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2020 enregistré à la recette des finances de Douar Hicher le 24 août 2020 sous le numéro 20701115, quittance numéro M030396, dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises le 31 Août 2020 sous le n°202067600, Bulletin Officiel RNE n°202 du 02 septembre 2020, il a été décidé l'approbation à l'unanimité des comptes définitifs de liquidation et la clôture définitive des opérations de liquidation.

2021400642SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 1000 dinars

Adresse : 3 rue Ibn El Jazzar El Menzah 4 Tunis

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision ordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 23/12/2010, enregistrée à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 21/02/2011 sous le n°11800753, Quittance n°11685, il a été décidé de désigner M. Hatem Jammoussi commissaire aux comptes de la société pour les années 2010-2011-2012.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 29/3/2011 sous le n°201114564.

2021400610SRUB2

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 1 000 dinars

Adresse : 116 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision extraordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 3/9/2007, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau le 21/01/2008 sous le n°8700597, Quittance n°692, il a été décidé le transfert du siége social au 3 rue Ibn El Jazzar El Menzah 4 Tunis.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Tunis en date du 17/10/2008 sous le n°D013692005.

2021400611SRUB2

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 150 000 dinars

Adresse : Résidence El Omara B02 - Jardins de Carthage - 2046 Ain Zaghouan

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision ordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 23/12/2019, enregistrée à la recette des finances La Goulette Tunis le 19/8/2020 sous le n°20703468 Quittance n°63862, il a été décidé de désigner M. Sami Feki commissaire aux comptes de la société pour les années 2019-2020-2021.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au RNE sous le n°20207278C.

2021400612SRUB2

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 150 000 dinars

Adresse : Résidence El Omara B02 - Jardins de Carthage - 2046 Ain Zaghouan

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision ordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 12/10/2020, enregistrée à la Recette des Finances La Goulette Tunis le 20/10/2020 sous le n° 20704830, Quittance n°079255, il a été décidé l'approbation des états financiers 2019.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au RNE sous le n°202087112 en date du 23/10/2020.

2021400613SRUB2

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 150 000 dinars

Siège social : 3 rue Ibn El Jazzar El Menzah 4 Tunis

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision ordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 21/12/2017, enregistrée à la recette des finances La Goulette Tunis le 21/5/2018 sous le n°18803412, Quittance n°59436, il a été décidé l'approbation des états financiers 2016.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au RNE sous le n°201956755 en date du 01/11/2019.

2021400614SRUB2

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 150 000 dinars

Adresse : Résidence El Omara - B02 - Jardins de Carthage - 2046 Ain Zaghouan

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision ordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 18/7/2019, enregistrée à la recette des finances La Goulette Tunis le 4/2/2021 sous le n°81700639, Quittance n°9750, il a été décidé l'approbation des états financiers 2018.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au RNE sous le n°201956755 en date du 01/11/2019.

2021400615SRUB2

Société BENIMEX - SUARL

Au capital de 150 000 dinars

Adresse : Résidence El Omara - B02 - Jardins de Carthage - 2046 Ain Zaghouan

MF : 914253/C/M/A/0000

En vertu de la décision ordinaire de l'associé unique de la SOCIETE BENIMEX - SUARL en date du 18/7/2019, enregistrée à la recette des finances La Goulette Tunis le 23/7/2019 sous le n°19704139, Quittance n°9001, il a été décidé l'approbation des états financiers 2017.

Deux exemplaires de la décision ont été déposés au RNE sous le n°201956755 en date du 01/11/2019.

2021400616SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société de Développement Immobilière

Société civile

Au capital de 30.000 DT

Adresse : 10 rue Farhat Ben Afia Manar 2 Tunis

MF : 1071462 D

RC : C0180732008

Suivant AGE enregistré à la recette des finances de Manzeh 9 sous le n°15800689 quittance n°17043 à la date de 5 Mars 2015 déposé au registre national des entreprises d'après le récépissé de dépôt de dossier n°202118729 à la date de 3 Mars 2021, il a été décidé à l'unanimité l'approbation des rapports de gestion relatifs aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, l'acceptation de la démission du gérant Monsieur Ahmed Fekki et lui donner quitus entier et définitif sans réserve et la désignation de Monsieur Mohsen Guerrida et Monsieur Jamel Rebaa cogérants de la société disposant de la signature conjointe et le changement de l'adresse du siège social au 10 rue Farhat Ben Afia (Bureau 20) Manar 2 Tunis ce qui implique la mise à jour de l'article 4 des statuts de la société.

L'AGE décide la mise à jour des articles 6, 7 et 15 des statuts de la société.

2021400607SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Maître Mohamed Chaker

Avocat

Tel : 71 257 859

MF : 893518/R/A/P/000

En vertu d'un acte s.s.p enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25/02/2021 quittance n°M014901 enregistrement n°29200899 l'entreprise Snoussi Saleh services immatriculée à LA RNE sous le n°1519738Y sise au lotissement Ben Yahia Route Sousse km6 Mégrine Ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce appartenant au local commercial se composant d'un local n°9 d'une superficie de 610 m² et d'un local n°10 d'une superficie de 300m² et d'une allée d'une superficie de 236,6 m² sis à la Route Nationale n°1 km 6,5 Megrine Ben Arous destiné pour tous commerces dans le Fer et le montage de l'acier et la location de toutes les nécessitées des fêtes dénommée Snoussi Saleh services avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à la société Propack immatriculée à la RNE sous le n°098929S sise à la Route Sousse km6 Mégrine Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au cabinet de Maître Mohamed Chaker avocat sis au 38 Rue Ghandi Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis est publié au journal Echourouk le 6/3/2021.

2021T00256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 5/3/2021 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 5/3/2021 sous n°21200875 quittance n°20117, société LE BRONX Sarl son identifiant unique 11853/T ; a vendu à Mr Ibrahim Ben Youssef Ben Hecine Saada la totalité du fonds de commerce exploité entant que café de 1ère catégorie sis au n°06 Rue LUCIE FAURE - Tunis ; dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera dans les délais de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de Maître Chtioui Olfa, MF : 797992B, située au n°51, Rue de Palestine - Tunis.

2021T00258FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 23/02/2021 enregistré à la recette des finances à Hammamet le 02/3/2021 suivant reçu M023248 société frères Senoussi vend à Dahmani Saliha le fonds de commerce sis à l'Avenue des nations Unis à Hammamet.

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort et entre les mains de Maître Kamilia Ferjani avocat à la cour de cassation sise à l'avenue Koweït la tour bleu Hammamet.

Cette publication est parue au journal la presse le 6/3/2021 page 13 et au journal Essahafa le 6/3/2021 page 19.

2021T00266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession d'un fonds de commerce daté du 01/3/2021, enregistré à la recette des finances «Yasminette» le 9/3/2021, sous le numéro 21200599 quittance MO12968, Mme Afef Ben Moussa commerçante exerçant son activité sous l'identifiant unique n°1326797P, demeurant au 10, rue Azzouhour. La nouvelle Ariana, a vendu à Mr Taieb Ben Amor, demeurant au 96, rue Jaoudat Alhayat, Chotrana 1, La Soukra - Ariana, la totalité du fonds de commerce «Buvette» avec ses éléments corporels et incorporels exploité sous l'enseigne «Turkich café» au local n°4 sis au RDC de la résidence YASMINE 1, situé sur la route régionale n°34 reliant Ben Arous à Grombalia Ben Arous.

Les éventuelles oppositions seront recevables à l'étude du rédacteur de l'acte, Maître Mohamed Naceur Nouri,

Avocat à la cour de cassation, auprès de la société Ferchiou & Associés, titulaire du Matricule Fiscal 0842008R, demeurant à son siège social sis au 34 Place du 14 Janvier 2011, Tunis, dans le délai de vingt jours de la date de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal الصباح en date du 13/3/2021.

2021T00279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 9/3/2021, enregistré à la recette des finances de la Goulette le 9/3/2021, sous n°M023758, quittance 21201445, Mme Doha Helali Ep Khachlouf, titulaire de la CIN n°05494153, demeurant au n°12 Avenue du Parc Le Kram Ouest 2089 Tunis, a vendu et cédé à Melle Nesrine Bent Khmais Khémili, titulaire de la CIN n°07470636, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la coiffure et esthétiques et la vente de produits esthétiques avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à 49 Avenue Habib Bourguiba 2045 l'Aouina. Les oppositions se font entre les mains de la vendeuse au local concerné mentionné ci-dessus, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au journal Dar Assabah du 12/3/2021 sous le numéro PT2100191.

2021T00283FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P, enregistré à la recette Hbib Thameur Tunis, le 9-3-2021 sous le n°71200681, Mme. Hedia Basti Melliti, CIN 07358814 du 14-11-2000, a vendu à M. Mohamed Hassine Belkahla, CIN 05153677du 16-7-2014, le fonds de commerce, au 31 rue Habib Thameur, Tunis, exploité comme bureau de Tabac.

Les oppositions se reçoivent entre les mains de Maître Mohamed zied Fantar, Avocat au 48 rue Mokhtar Attia 1000 Tunis.

Cet avis a été publié au quotidien La paresse du 12-3-2021.

2021T00289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 24/02/2021 enregistré à la recette des finances de Oued Ellil en date du 25/02/2021 quittance n°008754 enregistrement n°21200374 Mme Fatma Bent Ismail Melliti titulaire de la CIN n°08382922 a vendu à Mr Mounir Ben Mustapha Goumani titulaire de la CIN n°02235887 tous le fonds de commerce exploité en tout genre de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de l'Indépendance Chabbaou - Oued Ellil.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans les 20 jours suivant la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été parue aux journaux Le Temps et Essabah du 12/3/2021.

2021T00291FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 4 février 2021 est enregistré à la recette des finances de Gafsa le 16 février 2021, n° d'enregistrement 212000820, n° de quittance M004193 Société Prima Gro pour le commerce et la distribution en la personne de son gérant Monsieur Mouhamed Ben Assadek Ben Mouhamed Dhahri a vendu à Monsieur Sami Ben Abdallah Ben Ammar Bni Dawed, titulaire de la CIN n°06140495 la totalité du fonds de commerce consistant en un local pour toutes les activités commerciales, sis à 71 rue Ali Balhwan Gafsa.

Les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

La publication de ce contrat est faite au journal "Echourouk" du 20/2/2021 IP 221/1461.

2021R00641FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 9/3/2021 enregistré à la recette des finances de Mornag sous le n°M015282 du 9/3/2021 et quittance n°21200505, M. Mongi ben Ali ben Salem Boussedra a vendu à Mohamed Ben Ali Ben Hassen Marzouki représenté par une procuration en faveur de son père M. Ali Ben Hassen Ben Mohamed Marzouki la totalité du fonds de commerce d'une Boulangerie (MF : 0287007 / V) avec ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Imam Echaffii, Cité Jardins, Mornag La vente comprend les éléments matériels et moraux

Les oppositions se font entre les mains de M. Mohamed Habouria au 11, Rue Bach Hamba - Mégrine Coteaux, dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 12/3/2021.

2021R00686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 24/02/2021, enregistré à la recette des finances de Midoun le 02/3/2021, quittance n°M012651, enregistrement n°21200730, Rafika Nouma a vendu à Mahdi Sadok, le fonds de commerce d'un café, exercé dans le local n°3, 4 et 5 rue Enadhour Midoun Djerba. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du bureau maître Sadok Dalila avenue de la Liberté Midoun Djerba immeuble Chahed et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 9/3/2021 au journal quotidien Chourouk.

2021R00703FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat enregistré à la recette des finances de Djerba le 15/02/2021 n° de quittance M014062 n° d'enregistrement 21200640 Mr Massoud Goubbaa a vendu à Olympia Dziri, la totalité du fonds de Commerce avec tout ses éléments matériels et moraux exploité aux locaux situés à Houmt Souk Djerba rue Zayatine Route de Zarzis Ht Souk Djerba destiné à toute activité commerciale.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus-indiquée dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Dar Assabah en date du 20/02/2021.

2021R00704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp rédigé par maître Sliti Adel avocat daté de 16/02/2021 enregistré à la recette des finances Douar Hicher Mannouba au 22/02/2021 quittance n°M008645 enregistrement n°21200339.

Mohamed Sliti a vendu à Rihem Melki la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité au commerce sis à 41 Cité commercial Sebrik, Résidence Elahd Aljadid, rue Kairawen, Douar Hicher, Mannouba.

Les oppositions légales sont recevables à l'adresse du rédacteur du contrat Maître Adel Sliti au 45 Avenue Habib Bourguiba, Colisée, escalier (A), 3ème étages Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 11/3/2021.

2021R00717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp rédigé par maître Sliti Adel avocat Auprès la cour d'appel daté de 4/3/2021 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen Ariana le 4/3/2021 quittance n°M018069 enregistrement n°21200946. Anis Hamemi a vendu à Yasin Ben Amara la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments exploité au commerce sis à l'Avenue Echohada Cité 18 Janvier Ettadhamen Ariana. Les oppositions légales sont recevables à l'adresse du rédacteur du contrat Maître Adel Sliti 45 Avenue Habib Bourguiba Colisée escalier A 3ème étage dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R. T.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 11/3/2021.

2021R00718FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Yesminet en date du 22/02/2021 sous le n°2120412 Quitt. n°M009346, Mr Rhidha Ben Kheireddine Rebayhi a vendu à Mr Fouad Mossa tout le fonds de commerce exploité pour un commerce de café type 1 sis au complexe immobilier et commercial El Ahmadi 4 Médina Jadida. Cet avis a été publié au journal Echourouk en date du 12/3/2021. Les oppositions doivent être déposées auprès du Mr Fouad Mossa titulaire du CIN n° 07165969 situé au local commercial Nozha 3 - rez-de-chaussée de la résidence al Ahmadi - Medina Jadida 3.

2021R00724FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Den Den le 3/3/2021 Taoufik Laouj titulaire de la CIN n°03579570 vendu à Hinda Lafrek titulaire de la CIN n°00765443 le fonds de commerce sis au 2 bis Rue Ibn Abidhiaf Manouba centre.

Les oppositions sont acceptées auprès de Maître Ahmed Smat sis au 60 Bd Bab Benat - Tunis durant 20 jours après la publication au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 16/3/2021.

2021R00736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 25/02/2021 quittance n°M011818 Mme Mouna Zayani a vendu à Mme Sabiha Fereh les éléments incorporels du fonds de commerce sis à la Rue El Jerid Ben Arous n°29 exploité en garderie patente n°1530677/Z.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du Maître Brahim Hichri Avenue de France n°21 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée le 4/3/2021 aux deux quotidiens à savoir Echourouk et Le Quotidien.

2021R00737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le biais d'un acte sous-seing privé en date du 5/3/2021 enregistré à la recette des finances de Médenine le 8/3/2021 sous le n°21200868 et quittance n°M020143 fait par l'avocat à Médenine M. Moez Belhouchette.

Madame Hayet Ben Ali Ghaney titulaire de la C.I.N n°05845257 a vendu à Monsieur Ridha Ben Ammar Dbira titulaire de la C.I.N n°08629127 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux destiné à usage d'un magasin de produit alimentaire situé à l'espace commercial à Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à local vendu dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a fait l'objet d'une annonce au journal "Echourouk" du 12/3/2021.

2021R00742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/02/2021, enregistré à la recette des finances de Zarzis à la date du 4/3/2021 sous le numéro 21200482 quittance numéro M022908, Monsieur Mouhamed Ben Ahmed Ben Ali Kinis demeurant à cité El Manssoura Souihil, Zarzis, a vendu à Monsieur Noureddin Ben Ahmed Ben Salim Bousoura» demeurant à cité El Sabbi, Zarzis, la totalité du fonds de commerce (vente toutes sortes de plats et un café de première classe) sise à la plage Bni Ftayel, Zarzis.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne, auprès de l'acheteur dans son adresse indiquée ci-dessus.

Les oppositions hors délais ne seront pas acceptées.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens Essabah et le Temps du 10/3/2021.

2021R00754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 22/02/2021 enregistré à la recette des finances de cité Victor Hugo sous le numéro M012169 quittance numéro 21200780 en date du 4/3/2021 il résulte que la société DORRA inscrite au registre de commerce le n°B09183762011 représentée par son gérant Mr Mohamed Fejji titulaire de la CIN numéro 02969747 demeurant 05 rue Dar Essalem Bouhsina Sousse a cédé à Ahlem Ben Ali Attia titulaire de la CIN numéro 05581193 demeurant 120 rue Sahloul Hammam Sousse et à Haïfa Ben Ali Attia titulaire de la CIN 09310111 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels consistant en autres éléments de l'activité de gros sis au rez de chaussée du complexe commercial Salwa City Tej Marhaba

Toutes oppositions éventuelles doivent être présentées dans les vingt jours au plus tard suivant l'insertion de cet article au journal officiel de la République Tunisienne au lieu sus indiqué ou le fonds est exploité.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 11 mars 2021.

2021S00293FCCC2

Vente des éléments incorporels d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté du 4/3/2021 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 - Sousse le 5/3/2021 sous le n°21200431 selon la quittance n°M013845, la Société «Imprimerie Technique», SARL, immatriculée au RNE sous l'identifiant unique n°0410065A, représentée par son gérant Mr Mohamed Grissa, a vendu au profit de la Société «Dar Al Tibeaa», SUARL, immatriculée au RNE sous l'identifiant unique n°125704ZP, représentée par son gérant Mr Ahmed Grissa, tous les éléments incorporels du fonds de commerce qui lui appartient sis à la Route de Monastir, Sidi Abdelhamid, Sousse dénommé «Imprimerie Technique».

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteuse dans son siège social sis à Route de Monastir, Sidi Abdelhamid, Sousse et dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» en date du 10/3/2021.

2021S00301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP rédigé par maître Sfar Mohamed Atef l'avocat à Mahdia titulaire C.I.N 03992139 et immatriculation fiscale 0795414 L enregistré à la recette des finances de Mahdia le 9/3/2021 sous n° de quittance M011928 Mr Anwar Mabrouk titulaire de C.I.N n°08297596 a vendu et cédé en son propre nom et aux noms des héritiers de Habib Mabrouk à Mm Safa Bannour titulaire C.I.N 08682906 la totalité d'un fonds de commerce «drug store sise à immeuble la parisienne korniche el Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels, une annonce de cette vente est publiée au journal Echourouk du 13/3/2021.

Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2021S00314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 13/11/2020 enregistré à Monastir le 16/11/2020 sous le n°20205420 - quitte M054485), Brodin Carl David Jorgen représenté par Lassad Boughzala résidant à la Rue la Goulette Kasr hlal, a vendu à Sonia Khachnaoui résidante à Sidi Nasr Ouest Monastir, le fonds de commerce exploité dans la vente de prêt à porter sis à la place de l'Indépendance n°7 Monastir. Les oppositions se font à cette adresse dans un délai de 20 jours de cette publication. Cette cession a été publiée au journal Echourouk le 20/11/2020.

2021S00326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, daté du 26/02/2021 enregistré à la recette des finances à la Route de Tunis Sfax le 01/3/2021 quittance n°M019056 enregistrement n°21200679, Mme Dhieb Mariem a vendu à Mme Abid Naiima, le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, exploité au commerce, sis à la Rte Habbana Sfax.

Les oppositions doivent être formées auprès de l'acheteur sis à l'adresse : Rte de Habbana Sfax, dans un délai de 20 jours.

Cet extrait a été publié aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2021X00301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances La Marsa le 4/3/2021 Quittance n°M022573 sous n°21201205 la société Les Poissons de la Chebba (I.U : 1172933A) a vendu à Samira Bent Mbarek Ben Hmida Ferchichi (CIN n°04569127). La totalité du fonds de commerce sis au local C26 résidence Hannibal place du Marchée la Marsa Tunis, les oppositions s'il y a lieu se feront au domicile de la société Les Poissons de la Chebba : 18 complexe Aida Avenue Taher Ben Ammar Menzah 9A Tunis dans un délai de 20 jours après la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Essahafa le 10/3/2021.

2021400618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat en date du 5/3/2021 enregistrée à la recette des finances de Oued Elil le 10/3/2021 quittance n°M011691, enregistrement n°21200453. La société Badreddina Auto ayant le registre de commerce B0151492021 représentée par son gérant Mr Jamel Badreddine a vendu un fonds de commerce d'un local destiné pour la réparation et la peinture des voitures sis à 8 route Mater Oued Elil Manouba à Mr Mohamed Ali Erki titulaire de la CIN n°07269805.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 12/3/2021.

2021400623FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Hammamet la société Sun Set City Club s.a.r.l en son représentant légal dont le R.C n°B15472 1999 M.F 0022856 NAM 000 donne en location Gérance à Mr Najeh Ben Mohamed Habib Helal titulaire de C.I.N n°06281898 le fonds de commerce du restaurant touristique dénommé «Lounge» situé à Mrazka Hammamet pendant une durée de cinq ans à partir du 1er mars 2021 au 28 février 2026.

Les oppositions seront observées à la locataire au domicile du fonds de commerce sous indiqué dans un délai de 25 jours à partir de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R00747FCCC3

Location gérance libre

Par acte sous-seing privé en date du 01/3/2021 enregistré à la recette des finances cité Erriadh - Sousse le 02/3/2021 sous le numéro 21300433 quittance numéro M011222 Mr Nizar Ben H'sin Jilani a cédé sous toutes les garanties juridiques et de fait à titre de gérance libre à Monsieur Mohamed Ameur Ben Fethi Hammi le fonds de commerce exploité au local sis au 22 Avenue Ettawfik - cité Erriadh - Sousse destiné club vidéo et vente C.D audio - vidéo et accessoires pour une période de deux ans à partir du 01/3/2021.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk du 16/3/2021 et le quotidien du 16/3/2021.

2021S00315FCCC3

Location d'une Gérance libre

Suivant contrat en date du 6/02/2021 enregistré à la recette des finances Dawar Hicher Tunis le 12/02/2021 sous le n° d'enregistrement 21300284 quittance M007352 Mme. Ins Bent Taher Riahi a loué tout le fonds de commerce sis à 9 rue Om Kalthoum Dawar Hicher à La société FLECHE DES TRAVAUX INDUSTRIES GENERAUX représentée par son gérant Mr. Mounir Ben Ali Maalaoui.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 mars 2021.

2021400624FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement El Atatfa

Nom : Groupement de développement El Atatfa

Siège social : Cité Elchaharir, 8130 Ain Draham

Domaine d'intervention : El Atatfa commune Ain Draham

Président : Haji Wassim

Secrétaire général : Ben Arfa Abdelaziz

Trésorier : Haji Nabil.

2021T00268APSF1

Constitution d'une association

Nom d'association : Club de Tennis de Béja.

Le Président : Mounir Bessioud

Le Secrétaire Général : Abdessatar Merai

Le Trésorier : Mougi Erabie

Adresse : Rue 18 Janvier n°33 Béja 9000

Les objectifs : La rééducation et l'encadrement des jeunes au niveau de ses Compétences Physiques et Techniques.

2021R00719APSF1

Constitution d'un syndicat à Mourouj 6 - Résidence El Wiem

Suite à la session réalisé à la date du 12/02/2020 pour voter à un syndicat des résidents de la résidence el wiem inscrite au finance et à la municipalité el Mourouj à la date du 11/3/2021 sous n°1564/21 pour l'élection d'un syndicat de l'immeuble et suite à ça ils ont voté pour Mr Mrabet Mohamed Ali comme président du syndicat des résidents.

Mr Ben Chaabane : Secrétaire général

Mme Ben Sakhria Ines : Trésorière.

2021R00725APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Dénomination : Groupement Gouvern'elles d'El Guettar

Objet : Groupement agricole.

Objectif : Protection des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : El Guettar Gafsa

Reçu du dépôt : N°164 du 3/7/2020.

Comité :

Président : Mme Seddiki Gleiya,

Trésorière : Mme Fraj Faten.

2021R00731APSF1

SYNDICAT DE LA RESIDENCE HASDRUBAL

14 Rue El Hallag 2046 Sidi Daoud la Marsa Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale du 3/01/2021 enregistré à la recette des finances de La Marsa sous le n°21700719 quittance n°13062 , il a été décidé la désignation des membres du bureau syndical des copropriétaires comme suit :

- Mr Sahbi Hermes : Président
- Mr Adel Sahnoun : Trésorier
- Mr Faouzi Mahbouli : Secrétaire général.

2021R00732APSF1

Avis

Nom du parti : Parti El Saada

Siège : 82, rue Jugurtha, Mutuelleville, Tunis.

Objectifs :

- Participation au développement politique des citoyens et promouvoir la citoyenneté

- Défense et renforcement des acquis de la femme

- Défense des acquis de la Révolution

- Défense des classes moyennes et appui aux catégories modestes par le biais de l'Etat Providence

- Changement du modèle de développement actuel

- Promotion d'une nouvelle génération d'hommes politiques capables de sortir le pays de sa situation difficile et de procurer davantage de justice sociale aux citoyens.

Membres :

Président : Tarak Ben Amara Hamza

Secrétaire Général : Nabil Ben Ali Saidi

Trésorier : Aymen Ben Moncef Tabka.

2021R00734APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Suivant déclaration de la création d'un groupement de développement par Mr Le Gouverneur de Kasserine en date du 24/7/2020 décidé création d'un groupement de développement agricole :

- Dénomination : ZAHRET ALBADIA

- Siège : Hannechi Feriana Kasserine

- Objet : encadrement et organisation des agriculteurs entrepreneur

Membres :

- Président : Hamida Barhoumi

- Membre : Thouraya Rhimi

- Trésorier : Hichem Barhoumi.

2021R00746APSF1

Avis

Nom de l'association : Association Tunisienne des Coordinateurs au Don et à la Transplantation d'Organes, «ATCDTO»,

Adresse de l'Association : 14 Rue du Grèce - 2ème Etage App 91001 Tunis

Missions de l'Association :

- Contribuer à l'établissement d'une culture du don d'organes dans le secteur de la santé.

- Contribuer à la définition des versets et garanties juridiques, médicaux, religieux et éthiques du don d'organes dans le secteur de la santé publique et privée, en particulier le cadre médical et paramédical concerné par le prélèvement et la transplantation d'organes et de tissus humains.

- Contribuer à diffuser la culture du don d'organes.

- Contribuer à la rationalisation, à l'orientation et à l'orientation des jeunes dans le domaine scientifique lié au prélèvement et à la transplantation d'organes et de tissus humains.

- Etablir des relations de partenariat avec des associations, organisations et institutions ayant des objectifs similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui ont des liens avec la Tunisie.

Membres associés du Bureau National de l'Association Tunisienne des Coordonnateurs au Don et à la Transplantation d'Organes «ATCDTO» :

1) Président de l'Association : Mr Hechmi Temimi

2) Vis Président : Mr Khaled Manai

3) Trésorière : Mme Khouloud Mahjoubi

4) Trésorière adjointe : Mlle Jihen Langar

5) Secrétaire Général : Mr Mohamed Tarek M'tar

6) Secrétaire Général adjoint : Mme Asma Fakher

7) Coordinateur Général : Mr Hichem Jbeniani

8) Porte-parole : Mlle Najete Moussa.

2021R00753APSF1

Avis

Est constitué le syndicat des propriétaires du complexe foncier OM ELHANA sis son siège au complexe foncier à OM ELHANA cité Frina Monastir. Et il a été approuvé sa loi fondamentale inscrite à la recette des finances de Monastir sous le numéro M015749 quittance numéro 21801547 et sélectionné Hatem Turki son président au cour de la session plénière constituante tenue le 14/3/2021 inscrite à la recette des finances de Monastir sous le numéro M015752 quittance numéro 21801548. Et a été déposée la loi fondamentale et la session plénière constituante à la municipalité de Monastir le 15/3/2021 sous le numéro 01459.

2021S00317APSF1

Constitution d'un complexe de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche

Nom : Complexe de développement "Qatrana Al-Wusta"

Siège : Qatrana Al-Wusta

Objectif : distribuer de l'eau d'irrigation supplémentaire

Reçu de création : N°2156 à la date de 4/3/2021

Organisations :

Mohamed El Hedi Hajlaoui : président de l'Association

Trésorier : Tarek Hajlaoui

Monser Hajlaoui, membre en charge du règlement des différends.

2021X00314APSF1

Constitution d'une association

En vertu du décret-loi numéro 2011-88 en date du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations, il a été constitué une association :

Nom : Association d'entraide Tuniso-Coréenne

Activité : développement des relations économiques Tuniso-Coréenne

Siège social : 16 Rue des Entrepreneurs Charguia 2 2035, Ariana Tunisie.

Objectif de l'association :

1. Participation au développement des relations économiques entre la république coréenne et la république tunisienne.

2. Œuvrer au développement du tourisme, de la culture et de l'enseignement entre les deux pays.

3. Encourager les investissements entre la république de Corée et la république Tunisienne

4. Œuvrer au renforcement de la coopération entre les autorités publiques coréenne et tunisienne en vue de développer les relations commerciales entre les deux pays.

Membres du comité de direction :

Monsieur Slim Sellami : Président de l'association

Monsieur Badreddine Anan : Trésorier

Monsieur Mohamed Ayoub Knani : Vice président

Monsieur Mehdi Mahjoub : Secrétaire Général

Madame Jih Jong Hyn : Membre du comité de direction.

2021400608APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Soyez créatif et espiègle

Siège : 29 rue Libye cité jasmin la Manouba

Objectifs :

- Créer un partenariat avec les sociétés culturelles nationales et internationales.

- Communiqué avec les institutions culturelles régionales et nationales.

- Réalisation des activités et participation à des évènements culturels.

- Encourager les enfants, les jeunes et les adultes à la lecture et la créativité.

Membres :

- Président de l'Association : Naimi Insaf

- Trésorier : Merdessi Houssein

- Secrétaire : Djebari Naimi Jemaa

- Chargée des Médias et de communication : Gesmi Olfa

- Chargée de l'organisation : Naimi Marwa.

2021400620APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Le mardi 26 janvier 2021, la séance électorale du Club sportif des chemins de fer tunisiens s'est tenue au Centre de Formation de Hammam-Lif, suite une annonce préalable selon les conditions légales précisées dans le statut du club, au cours duquel les membres ont été élus et les tâches ont été réparties comme suit :

1- Monsieur : Hachemi Riadh - Président du Club

2- Madame : Jaballah Lobna - Vice Président

3- Madame : Mkacher Sana - Trésorier

4- Monsieur : Trabelsi Kais - Secrétaire Général

5- Monsieur : Sagr Khemais - Président Section Foot

6- Monsieur : Fitouri Lotfi - Président Section Basket-ball

7- Monsieur : Yahyaoui Seifeddine - Président Section Athlétisme

8- Monsieur : Missaoui Ferjani - Président de la Comité de Soutien.

2021R00762APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères

Me. Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94-553-525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : 1- Monsieur Imed Ben Mahmoud Lakhal, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 03340867, domicilié à son domicile sis au numéro 125, Résidence Radhouan - La Nouvelle Médina - Ben Arous (en sa qualité de débiteur principal hypothécaire),

2- Monsieur Abdelaziz Ben Mahmoud Lakhal, ingénieur, titulaire de la CIN numéro 03372793, domicilié au numéro 83 Avenue Taieb Mhiri - le Belvédère - Tunis (en sa qualité de caution en numéraire),

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un lot de terrain à vocation d'habitation non construit, du lotissement Les Roses des Sables, enregistré sous le numéro 26 du plan, dont la superficie est de 314 m², objet du titre foncier numéro 606121 Nabeul, sis à Mcheikhet de Soliman - sa délégation et gouvernorat de Nabeul, dans un groupement résidentiel moderne de haute gamme, qui contient toutes les nécessités de la vie, et selon les immeubles aux alentours il est soumis à la construction des bâtiments de type villa, composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage supérieur, limité selon son plan à Elkebla par une construction sur la parcelle numéro 24, au Fond et à l'Ouest par deux routes goudronnées, à l'Est par une construction sur la parcelle numéro 25.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est déterminé à cent vingt six mille et cinq cent quarante deux dinars (126 542 d 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience, et ce comme suit :

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au dix-neuf avril deux mille vingt et un (19/4/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer

le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R00700VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me. Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94-553-525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à l'Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Monsieur Mohamed Rached Ben Miled Achour, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 00199701, domicilié au numéro 4 Rue de l'Atlas - Cité Ghazala - l'Ariana (en sa qualité de caution en numéraire des dettes de la débitrice principale; la société Achouria Distribution).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain dont la superficie est de 121 m², objet du titre foncier numéro 58713 Ben Arous, sis à l'Avenue de la République - Rue du Martyr Hssine Ben Salah à Hammam-Lif, sur lequel est construit un immeuble de deux étages (un rez-de-chaussée et un premier étage). Pour le rez-de-chaussée sa superficie couverte est d'environ 115 m², composé d'un local non exploité dans lequel se trouve un grenier supérieur, dont la superficie est de 41 m² couverts, une cage pour les escaliers et une cour à l'arrière où se trouve les toilettes, tandis que le premier étage est d'une superficie couverte de 81 m², qui n'est pas exploité dont une partie est intégrée à un autre bien immobilier à proximité. Les murs extérieurs de l'immeuble sont en brique, les toits sont en dalles de béton armé, le parterre en marbre de Thala, les portes en tôle en fers peints et les fenêtres en aluminium. Le local est équipé de toutes les utilités publiques.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Le prix est fixé à cent quatre vingt six mille dinars. (186.000D000) ainsi que les frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le jeudi correspondant au quinze avril deux mille vingt et un (15/02/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R00701VEPA1

Louhichi Mohamed Faouzi

Avocat

Tél. : 20 50 20 54

MF : 1139646 E/A/P/000

A la demande de Jalel et Zbeida Gabsi sis au Boulevard 9 Avril, résidence Essoumoud 2ème étage b24 Tunis contre :

1/ Lassad Gabsi sis à l'angle rue Colombie et Montevideo n° 8 bis le Bardo CIN inconnu.

2/ Manoubia Gabsi 14 rue des jardins Le Bardo CIN inconnu.

3/ contentieux de l'état pour le compte de l'état sis à 37 rue Kheiredine Pacha Tunis.

A la diligence de maître Louhichi Mohamed Faouzi, avocat sis à Boulevard 9 avril, résidence Essoumoud 2ème étage b24.

Immeuble à vendre : objet de TF n°97137 Tunis consistant en un terrain de 138 m² sis au bardo, angle rue Colombie et Montevideo n°8 bis sur lequel est édifié une villa de 38 m² composée d'un salon chambre cuisine salle d'eau et studio de 55 m² composé d'un salon chambre et cuisine et salle de bain et escalier le reste jardin de 45 m².

Mise à prix : 213.000.000 frais en sus.

Date et lieu de la vente : mardi 13/4/2021 à partir de 9 heure devant la chambre de criées au tribunal de première instance de Tunis rue Bâb Bnet Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021R00705VEPA1

Extrait publicitaire de vente aux enchères

Saisissant : Monia Bent Bouzid Sallemi agissant en son nom et pour le compte de son fils Med Ayoub Sadadi, femme au foyer, domicilié au cité Hached Boussalem Jendouba.

Saisi : Sami Ben Abdelaziz Sadadi, domicilié au cité in menakh; El Kef.

Avocat poursuivant : Maître Zied Elkefi avocat à la cour d'appel rue 8 Juillet 1884 ElKef 7100. M.F : 1131389/X.

Désignation de l'immeuble saisie : La moitié indivise de la maison sise à cité In Menakh; n°68 El Kef et il est constitué de trois chambres, une cuisine, une toilette, hall d'accueil, un espace frontal de superficie totale de cent quarante virgule huit mètres carrés (140.8 mc)

La mise à prix : le prix de vente est estimé par dix-huit mille, six cent quarante deux dinars (18.642,000d) et ce après réduction de 40 % du prix estimé par l'expertisé de Mr Abdelhamid Heraghi avec frais de poursuite.

Date et heure de l'adjudication et du tribunal : l'adjudication aura lieu à l'audience des saisies immobilières, devant le tribunal de première instance du Kef qui sera tenue le lundi 26 avril 2021, à partir de neuf heures et ce qui suit.

Condition de visite de l'immeuble : l'immeuble peut être visité quotidiennement suivant l'horaire administratif.

2021R00726VEPA1

Vente aux enchères sur saisie immobilière

Cabinet Maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant : Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Ismail Ghlala sa profession douanier, demeurant à houmet el oued Gafsa, titulaire de la CIN n°03144740 délivrée le 7/3/1994.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre :

Le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°22184 Gafsa dénommé "amine" d'une superficie totale de 8500 m² aussi que titre foncier n°11217 Gafsa dénommé "iheb" d'une surface de 1500 m², situant au bord de GP3 consistant en une unité d'animation touristique dénommée "justiniana".

Mise à prix :

En exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de 1ère instance de Gafsa ordonnant la réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix initial de l'immeuble saisi est devenu montant de 795.144.000, en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires déjà taxés au montant de 5500.000 plus les frais des actes de publication complémentaire, qui seront fixés le jour de l'audience.

Les charges grevant l'immeuble saisi :

- 6 Hypothèques au profit de la BNA

- Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 19/4/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021R00728VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant : Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira, Tunis.

Le débiteur poursuivi : Hichem Ben Nafti Henchiri, sa profession agriculteur, demeurant à Erhiba Gafsa, titulaire de la CIN n°06202167 délivrée le 14/9/2005.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : le bien saisi fait l'objet du titre foncier n°22198 Gafsa dénommé «Aida» sis à Erhiba Gafsa consistant en un terrain agricole d'une surface de 13ha 29 ar 93 c

Mise à prix : le prix initial de l'immeuble saisi est fixé au montant de 773.979.000 en y ajoutant les honoraires et les frais judiciaires frais des actes de qui seront fixés le jour de l'audience

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. Hypothèque au profit de la BNA au montant de 35.900.000

2. Hypothèque au profit de la BNA au montant de 28.000.000

3. Hypothèque au profit de la BNA au montant de 18.000.000

4. Commandement au profit de la BNA.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 19/4/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées au salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

N-B : l'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par un caution bancaire irrévocable .Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2021R00730VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Mme Sabiha Tahri

Avocate à la cour d'appel

04 Rue Habib Bourguiba Ben Arous

1. Les poursuivants :

1/ Jilani Hammemi CIN n°00150518 demeurant au 21 Rue Habib Thamer Ben Arous

2/ Hédi Hammemi CIN n°00150122 demeurant au 151 rue Ibn Naji quartier el Malaab Ben Arous

3/ Bachir Hammemi CIN n°00083884 demeurant au 305 Rue Hassan Ben Thabet Yasminet Nouvelle Madina Ben Arous

4/ Najia Hammemi CIN n°00240498 demeurant au 319 Rue Hessine Ben Ali Yasminet Nouvelle Madina Ben Arous

5/ Mbarka Hammemi CIN n°00203331 demeurant à la Rue Kanrie Mansoura Kairouan

6/ Jannet Hammemi CIN n°00416078 demeurant au Quartier Inbiath Gbolat Béja

7/ Mlouka Hammemi CIN n°04478191 demeurant à la Rue Hessine Ben Ali Yasminet Nouvelle Madina Ben Arous

8/ Basema Hammemi CIN n°04487892 demeurant au 12 Rue Kheirddine Ben Arous

9/ Abd Slem Hammemi CIN n°04500586 demeurant au Quartier Bassatin Rue Zaebak n°138 Bouarada Seliana

10/ Saloua Hamemi CIN n°04503838 demeurant au Quartier Ibn Khaldoun Bouarada Seliana

11/ Latifa Hammemi CIN n°04533279 demeurant au 319 rue ELHussin Ben Ali Yasminet nouvelle Madina Ben Arous

12/ Radhia Hammemi CIN n°04562604 demeurant au 319 rue El Hussin Ben Ali Yasminet nouvelle Madina Ben Arous

13/ Shema Hammemi CIN n°04562897 demeurant au Quartier Basatine Rue Zaebak Bouarada Seliana

14/ Ahmed Hammemi CIN n°04534224 demeurant au Quartier Basatine Rue Zaebak n°138 Bou arada Seliana

15/ Youssef Hammemi CIN n°04582943 demeurant au Quartier Basatine Rue Zaebak n°138 Bouarada Seliana

16/ Mohamed Hammemi CIN n°04591138 demeurant au Quartier Basatine Rue Zaebak n°138 Bouarada Seliana

17/ Leila Hammemi CIN n°07033180 demeurant à 319 rue ELHussin Ben Ali Yasminet nouvelle Madina Ben Arous.

2- Le saisi : Monsieur Hsan Hammi demeurant à 10 rue Kaireddine Ben Arous

3- Avocat poursuivant : Maître Sabiha Tahri 04 Rue Habib Bourguiba Ben Arous

4- Immeuble soumis à l'adjudication : immeuble objet d'un titre foncier n°19941 Ben Arous dénommé Antoinette XV sise à la rue Kaireddine n°10 Ben Arous il s'agit d'une superficie de 247m² sur laquelle est bâtît une maison composée de 3 grandes pièces et une petite pièce et un hall d'une superficie de 74m² et dans une autre partie une toilette et une petite pièce pour bagages d'une superficie de 5m².

5- Date et lieu d'adjudication : aura lieu le jeudi 15/4/2021 à partir de 9h auprès de la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Ben Arous.

6- Mise à prix : est fixée à deux cent douze mille six cent quarante cinq dinars.

7- La visite du lieu : tous les jours de 8h du matin jusqu'à 18h.

On ne peut participer aux enchères qu'auprès consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'avocat. Les étrangers doivent être soumis des autorisations préalables exigées par la loi.

2021R00735VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

1/ Les héritiers Kassem Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Chadlia Bent Kassem Ben Younes Ben Marzoug, Sami et Nabil fils de Mohamed ben Kassem Ben Marzoug, la femme au foyer et les hommes simples ouvriers et demeurant à Walagh Djerba.

2/ Les héritiers Ibrahim Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Younes et Mohamed Salah fils de Brahim Ben Marzoug travailleurs à l'étranger et demeurant à Walagh Djerba;

3/ Les héritiers Hallouma Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Chadli Ben Hadi Najar, Souad, Wasila Rawda et Nadia filles de Hadi Najar, Jamila Ben Habib Najar, l'homme retraité et les femmes aux foyers et demeurant à Walagh Djerba.

4/ Les héritiers Mahbouba Ben Younes Ben Marzoug qui sont : Mhemed, Ali et Mohamed Essadek fils de Mhani Boujima et Habiba Bent Mhani Boulima et Monji et Slim fils Mahmoud Ben Marzoug et Naziha, Hayet et Zakia filles de Mahmoud Ben Marzoug, les hommes ouvriers et les femmes aux foyers et demeurant à Walagh Djerba.

Partie saisie :

Radhia Ben Mohamed Elgenari, femme au foyer et demeurant à Walagh Djerba.

Ayant élu son domicilie à l'étude du Maître Monji Etelegh, avocat sis à la rue Salah Ben Youssef complexe Echiraa Houmet Essouk Djerba selon le procès d'élection de domicile n°20738 du 28/12/2020.

Avocat poursuivant :

Maître Ben Hafsia Faouzi Avocat à la cour de cassation; ayant son étude Rue Taha Hassine Houmet Essouk Djerba.

Immeuble objet de la vente :

La propriété dénommée "Fatma" objet du titre foncier n°48422 Medenine sise à imadet Walagh délégation de Djerba Houmet Essouk gouvernorat de Médenine se constituant de la parcelle n°168 du cadastre objet de ce titre émanant de la demande de la réquisition n°44965 TF M d'une superficie de 4226 m² (4226 parts) (les références d'enregistrement : registre Médenine 1m/2021, n°154 en date du 7/01/2021).

Le terrain consiste en une parcelle de terrain rectangulaire de forme s'étalant entre l'est et l'ouest comportant cinq olivier avec des branches multiples, cinq grandes oliviers et quatre petites oliviers récentes et un palmier situant Imadet walagh délégation de Djerba Houmet Essouk gouvernorat de Médenine, d'une superficie de 4226 m².

Les limites du terrain :

- au sud : une limite au longueur de 45.05m et 50.70 m puis la parcelle n°167 de la zone cadastrale C3 Walagh.

- à l'est : une séparation de sable (tabia) au longueur de 52.48m puis une piste.

- au nord : une clôture au longueur de 35.01m d'un coté puis la parcelle n°221 de la zone cadastrale C3 Walagh et dans le reste une séparation de sable (tabia) au longueur de 40.21m puis la parcelle n°169 de la zone cadastrale C3 Walagh.

- à l'ouest : une limite au longueur de 11.03m et 19.51m et 36.02m puis la parcelle n°109 de la zone cadastrale C3 Walagh.

Mise à prix : deux cent quatre vingt et un mille soixante dinars (281.060.000 DT).

Date et lieu de l'adjudication : A la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, la matinée du lundi 19 avril 2021 (19/4/2021) à 9 h et suivantes.

La visite du terrain est possible tous les jours aux heures de travail.

La consultation du cahier des charges est possible à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de maître Faouzi Ben Hafsia, avocat poursuivant.

2021R00751VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Ben Rejeb Abdelouaheb

Avocat auprès la cour de cassation

Poursuivants : 1/ Ali Msaknia Titulaire de la c.i.n : 03815468; 2/ Bachir Fathallah Titulaire de la c.i.n : 03925045, chômeurs et ont désignés leurs domicile élu auprès de Cabinet maître Ben Rejeb Abdelouaheb, Av 2 Mars Mahdia

Partie saisie : Hsouna Ben Salem. Titulaire de la c.i.n : 00145824, demeurant à la rue Hassen Ibn Thabet Hiboun Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Ben Rejeb Abdelouaheb, avocat auprès la cour de cassation, M.F : 800655/N, Av 2 Mars Mahdia.

Immeuble saisie : (suivant description de l'expert) le demi de la totalité de rez-de-chaussée d'un immeuble de deux étages, situé à la rue Hassen Ibn Thabet Hiboun Mahdia; et se composant d'un salon, trois chambres, cuisine, salle de bain et toilette avec un jardin et une cour et garage, d'une superficie totale de 400 m². Limité au sud : maison Bassem Ben Salem, au nord rue Hassen Ibn Thabet ; à l'est maison Habib Ben Salem, et de l'ouest : Héritiers Abdelkader ben salem.

Mise à prix : a été fixé à 170.400.000 dt, ainsi que les frais légaux.

Date et lieu de la vente : lundi 26 avril 2021 à partir de 9 h à la chambre des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Mahdia, et chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

Visite de l'immeuble : tous les jours, pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Observation : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

2021S00327VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba domicile élue chez Arab Debt Recovery (ADR) rue Talleyrand 4ème étage 1002 Tunis.

La partie saisie : Abdelfatteh Ben Hédi Trabelsi, CIN 03590054 demeurant à un atelier Trabelsi de ferronnerie à coté de la BIAT Zarzis gouvernorat de Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

Une partie d'un terrain d'une contenance de 33 m² exploité comme un atelier de ferronnerie sis à Awled Saiid avenue Mohamed V Zarzis gouvernorat de Médenine délimité du coté nord par la route reliant mosquée sidi houssine et pressoir Belhiba au long de 4 mètres, du coté est par une entrée couverte commune ensuite et par Farhat Trabelsi au long de 8.25 mètres, du coté sud le reste du garage ensuite Farhat Trabelsi au long de 4 mètres et du coté ouest par Mohamed et Salah Harrazi au long de 8.25 mètres.

Mise à prix : (12.870.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : Lundi le 26/4/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X00289VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : Majdi Feki CIN 05238161, Co-Gérant d'une société, demeurant à la route de Teniour km 1.5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Najla Feki avocate à la cour d'appel, son bureau à la rue Hédi Chaker Saket Ezzit Immeuble Elmseddi Sfax, matricule fiscal numéro 1095438G/A/P/000.

Partie saisie : Société Mosaic Décor, au nom de son représentant légal, son matricule fiscale numéro 584287 A/A/M/000 sis à la route de Tunis km 22 El Ghraba Sfax.

Le bien immobilier objet de la saisi : La totalité de la propriété sis à la route de Tunis km 22 El Ghraba Sfax, il s'agit d'un terrain composé de trois parcelles dont le quel se trouve un bâtiment contenant un atelier, une administration, des toilettes, des douches, des vestiaires et des magasins pour le travail et le stockage du produit avec une superficie totale de 1420 mètres

carrés. Délimité en Est-nord société de mosaïque Mosaica, du sud terrain vierge dont la propriété est inconnu et de l'ouest une rue contenant l'entrée du bien.

Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre : Deux cent soixante-quinze mille neuf cent dinars (275900 dinars) selon l'estimation de l'expert autorisé par le tribunal Taieb Ben Othmen, tout en ajoutant les frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'enchère : L'enchère se tiendra lundi correspondant au dix-neuf avril deux mille vingt et un (19/4/2021) à partir de neuf heures du matin auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo.

Conditions de visite du bien objet de la saisi : Tous les jours durant les horaires administratifs, et peuvent consulter le cahier des charges auprès du greffe du tribunal de première instance de Sfax ou auprès de l'avocate chargé de la poursuite.

Pour participer à l'enchère, il faut consigner le tiers de la mise à prix d'ouverture et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation auparavant du gouverneur où se trouve le bien.

2021X00305VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B16700 1997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à la Route Menzel Chaker Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Mohamed Ben Ali Karoui (débiteur hypothécaire), ouvrier mécanicien, titulaire de la CIN 01330080 y demeurant à l'Avenue Bouzayen n°535 Gremda Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°6609 le 23/12/2020 sur la totalité de la propriété non immatriculée sise à la Route de Gremda Km6 Avenue Bouzayen Délégation de Sfax Sud, Gouvernorat de Sfax.

Cette propriété représentée par un étage basé sur RDC à la propriété des autres, dont la superficie totale est de 263 m² y parmi elle 170 m² couverte qui contient 4 chambres, salle de réception y se trouve un balcon ouvert à surface Est ; cuisine sol parterre et ses murs en faïence y se trouve un placard hauteur au plafond et lavabo et des armoires ; salle de bain et wc carrelé, sol parterre et ses murs en faïence y se trouve une douche et lavabo et autre salle de bain qui suit l'une des chambres sol parterre, ses murs en faïence qui contient une douche et lavabo ; couloir ; hall et deux balcons et dans tous les chambres se trouve 2 placards murales.

L'accès de l'étage à travers des escaliers en ciment non enduits et cet étage superposé deux maisons à la propriété de Fayçal Karoui le frère du saisi et à la propriété de sa mère Fathia Mehdi.

Cet étage suit le 1/2 indivise des escaliers et cela la même surface qui est en face qui est relié à la route principale (Bouzayen) de superficie est de 26 m².

Les limites de la propriété : du Sud Ali Karoui du Nord Mohamed Karoui, de l'ouest Ali Karoui et de l'est la route principale (Bouzayen).

Mise à prix : le local saisi est fixé à cent trente Milles Dinars (130.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le mercredi le 14 avril 2021 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 43.333.333 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2021X00306VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant :

Salah El Amri, non inscrit au registre de commerce, sa profession fonctionnaire, domicilié à la Route de Gabès km 7 Sfax. D'une part,

Le débiteur saisi :

Rabeh Hammouda, exerçant une profession libérale, demeurant à la Route de Gabès km 9 en face de la Mosquée Essaâda Sfax. D'autre part,

L'avocate poursuivant : Maître Samarra Abid Bellaaj, Avocate à la cour de cassation, sa matricule fiscale D1039070 ayant son adresse 10 Avenue Farhat Hached 3018 Sfax.

Immeuble à vendre :

L'immeuble objet de la vente aux enchères publiques se compose de 6 parts de l'ensemble des parts revenant au défendeur Rabeh Hammouda qui ont été déterminées par l'expert commis Neji Aydi et dont le nombre s'élève à 12 parts de la totalité de l'immeuble qui se compose de 128 parts sis à la Route de Gabès km 7 Ain Fallet Impasse Bouguerra.

Il s'agit de la parcelle de terrain n°282 complantée de divers arbres et comportant une construction en ruine

(ancien borj) elle est non clôturée et son accès se fait du côté Est. Elle se trouve dans une zone agricole relevant du secteur de Thyna lettre S de l'immatriculation obligatoire couvrant une superficie de 20092 m², limitée au Sud par un agriculteur, au Nord par une Route nouvellement créée et derrière par Mezghanni à l'Ouest par un voisin et à l'Est par une Route goudronnée d'où son passage.

La valeur de l'immeuble a été estimée à milliard quatre cent six mille quatre cent quarante dinars (1, 406,440.000d) de manière que la valeur de l'ensemble des parts appartenant au défendeur dans l'indivision et dont le nombre a été fixé à 12 parts s'élève à 131.853,750 par conséquent la valeur des 6 parts objet de la saisie et de la vente aux enchères est de 65.926,875 dinars.

Les charges immobilières :

L'immeuble n'est pas immatriculé et n'est grevé aucune charge immobilière de saisies conservatoires ni de contrat de location ou tout autre droit quelle que soit sa nature.

La vente sus-indiquée aura lieu à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 au Palais de la Justice sis au secteur trois 4 Rue Ahmed Aloulou à côté du bureau de la CNSS Sfax et ce le mercredi 21 avril deux mille vingt et un (21/4/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Mise à prix :

La mise à prix se rapportant aux parts saisies dans l'indivision a été fixée à 65.926,875 dinars en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble est possible durant les horaires du travail administratif.

2021X00307VEPA1

Avis

Partie poursuivante : Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V- RC n°B176041996 Tunis)

La partie saisie : Basma Ben Abdessalem El Abed cin n°06268568 domicilié à la rue Cheik Mohammed Zaghouani Menzel Tmim gouvernorat de Nabeul

Avocat poursuivant : Cabinet de Maître Dhaker Magroun - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscale 797021/F

4 bis Rue Du Mali, 5ème étage bureau n°2, le Belvédère - Tunis 1002 Tél : 71 890 398 - Fax 71 891 602- portable 98 267 576.

Désignation de Immeuble mis en vente : la totalité des parts indivises appartenant à la débitrice de la banque dans la propriété dénommée ESSOUSSIA objet du titre foncier 532973 Nabeul de l'ordre de 1250 parts sur une totalité de 81312 parts se trouvant au centre de Menzel Tmime dans le gouvernorat de Nabeul exactement sur la plage de Menzel Tmime dans le quartier nommé sidi alem et plus exactement à la rue el Bachak et est couvert plan d'aménagement UAa1 à vocation d'habitation.

Le propriétaire a acquis les biens indivis en vertu d'un contrat d'achat daté de 2003 et les parts indivises sont à 900 mètres de la plage.

Ces parts sont constitués d'une parcelle de terrain d'une superficie de 162 mètres carrés sur la quelle a été construit un édifice d'orientation nord et constitué de 4 étages comportant un salon et une cuisine puis escalier qui ramène au rez-de-chaussée constitué d'un salon, une salle de bain, 3 chambres, un couloir et un garage comportant une entrée principale qui contient un escalier acheminant au 1er étage qui est constitué d'une habitation presque finie.

La superficie couverte du Mezanine est de 52 mètres carrés, le rez-de-chaussée de 111 mètres carrés, la superficie du premier étage est de 116 mètres carres et du deuxième étage est de 77 mètres carrés.

En ce moment on ne peut que exploité l'habitation allant du rez-de-chaussée au Mezanine et on peut le louer à un tiers pour la somme de 300 dinars. Cette description a été faite par l'expert judiciaire Karim Chakroun selon l'ordonnance sur requête du président du tribunal de 1ère instance de Nabeul n°55150 du 4/6/2020.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à deux cent onze mille et cent vingt cinq dinars (211.125,000D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 19 avril 2021 (19/4/2021) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Nabeul sis à Nabeul.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul et prendre connaissance du cahier des charges

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2021400619VEPA1

Cabinet Maître Chokri Azzouz

44-46 Avenue de Liberté

Tel : 71.798.157

A la demande de Mr Med Kamel Debbiche CIN n°00071777 demeurant à la résidence MIMOUZA n°3 Sidi Daoud - Tunis.

Contre la partie saisie : Med Mondher Debbiche CIN n°00328159 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba - Pharmacie Debbiche - El Kram - Tunis.

A la diligence de Maître Chokri Azzouz Avocat à la cour de cassation

Immeuble à Vendre : TF n°165748 Tunis de 233 m² avec les parties communes de 1000/818.09 du TF n° 136101 Tunis sis à la résidence VENISIA route de la Marsa - Gammart sur lequel a été édifié un logement triplex le RD de 37 m²

composé d'un salon et étage de 96 m² composé d'un hall, 2 salons, salle à manger s'ouvre sur un toit, couloir, salle de bain, cuisine avec balcon, et un escalier, et un étage supérieur de 100 m² composé de 3 chambres à coucher, 2 salles d'eau, et armoires murales.

Mise à prix : 879.785.865 dinars frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 20/4/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9 H du matin.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021400622VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Règlement Judiciaire n°304

Société «GROUPE ECLAIRAGE DE TUNISIE S A R L»

Siège social : Z.I. Ben Arous

Identifiant Unique : N°0312241A

Suivant décision du tribunal de première instance de Ben Arous n°304 du 17 septembre 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Le déclenchement de la procédure du règlement judiciaire en faveur de la société «GROUPE ECLAIRAGE DE TUNISIE».

- La nomination de Mme Hajer Derouich en tant que juge commissaire et l'expert Mr Atef Ben Ali pour diagnostiquer la situation économique et financière réelle de l'entreprise et la détermination de la date de cessation de paiement.

Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances et de présenter tous les documents justificatifs au bureau de l'expert Mr Atef Ben Ali sis à la résidence Jihene C-0-2 El Mourouj 5 Ben Arous, et ce dans un délai d'un mois à compter de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2021T00263VEPA2

Avis de distribution

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Tunis

Chambre de Distribution

Le greffier de la chambre de distribution au tribunal de Première instance de Tunis, annonce que :

La somme de 242.000.000, qui a été déposée à la Caisse des dépôts et consignations à la Trésorerie Générale de la Tunisie, en date du 27/8/2018 et le 16/10/2018, selon la quittance numéro M027076 et la quittance numéro M032313, par maître Jamel Naggzi, au nom de AMEN BANK en la personne de son représentant juridique.

Contre : Zied Ben Abdellaziz Trifa et autres

A fait l'objet d'une action en distribution qui a été enrôlée et inscrite sous le numéro 2013.

Pour cela, tout créancier potentiel doit présenter les justificatifs de sa dette au greffe du tribunal compétent dans un délai de 30 jours à dater de l'insertion de cette annonce, le cas échéant, il perdra son droit à la poursuite. L'article 468 du Code des Procédures Civiles et Commerciales a stipulé ce qui suit «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2021R00702VEPA2

Ávis

En vertu des articles 467 et 468 du CPCC et suite à l'ordonnance de Me le juge de la distribution des deniers et de l'ordre à la cour de première instance de Kairouan dans l'affaire n°80.

Et suite à l'exécution du jugement n°17353 rendu le 13/7/2020, les deniers qui s'élève à 25.500.000 dinars sont consignés à la caisse des dépôt et consignations, quittance n°MO66628 en date du 12/11/2020

Le demandeur de la distribution :

Mme. Yousfi Waffa représentée par Me. Amri Ali.

Contre:

1- Sté skahla textile SARL, zone industrielle route de Tunis Kairouan

2- Sté bleu textile SARL, zone industrielle route de Tunis Kairouan

Les opposants :

1- Caisse nationale de la sécurité sociale.

Faisant par la présente mise en demeure pour présenter leurs justificatifs de créance avec une demande de préférence présentée par un avocat dans un délai de 30 jours a partir de la réception de cette mise en demeure à risque de perdre votre droit à la distribution.

2021S00319VEPA2

Ouverture de procédure de distribution

(Conformément aux articles 466 et 468 de CPC etc.)

Par ordonnance rendue par Madame Samia Ouni, juge chargé du règlement des ordres et des distributions prés du tribunal de première instance de Sousse 2 en date 4/3/2021 suite à la requête en distribution introduite par Maître Mahjoub Nadia ayant son bureau à la Rue Taher Sfar Sousse, agissant pour le compte de Chiraz Lakhal et consorts contre :

1/ Société PICTUART représentée par son représentant légal, une SARL, immatriculée au registre du commerce sous le numéro B2717102210, siégeant à la Rue Jahidh Hofrit Chamem, Kalaa Soghra.

2/ La caisse nationale de sécurité sociale, siégeant à la Rue Taieb Mhiri n°49 Tunis, par le biais de son bureau régional à Sousse.

3/ Farouk Saidi, domicile ou bureau de son avocat maître Ali Gaiech, situé à la Rue de la République Sousse.

En vertu de quittance de consignation n°Mo33125 datant le 7/10/2019 relatif au montant global égal à 156.500.000 DT.

En vertu du PV de vente aux enchères des biens meubles n°3181, datant le 29/8/2019, fait par Maître Wissem Chantou Huissier de justice à Sousse.

En vertu des jugements prud'homaux et des certificats de non appel qui y sont relatifs.

En application des dispositions de l'article 466 du CPCC, ordonnons, nous Samia Ouni, juge chargée du règlement des ordres et des distributions des deniers, de publier l'ordonnance susmentionnée au journal officiel de la République Tunisienne et au tableau d'affichage du tribunal, et que les créances présentent les titres de leurs créances dans les délais prévus dans les articles 466 et 468 CPCC selon le quels : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu».

Cette annonce a été publiée au JORT rédigée le 4/3/2021

Juge chargé du règlement des ordres et des distributions des deniers.

2021S00320VEPA2

Appel d'offres n°02

Cession de la société

ELBENE INDUSTRIE

DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA

Capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu de la décision rendue par la chambre de redressement judiciaire au Tribunal de première instance de Sousse en date du 8/6/2020 dans le cadre de l'affaire n°117/17 portant cession de la Société ELBENE INDUSTRIE à autrui d'une façon globale et la décision de la chambre commerciale audit tribunal en date du 01/3/2021 portant redressement du cahier des charges de la cession de ladite société. Et suite à l'approbation du cahier des charges relatif à ladite opération par Mme le juge commissaire audit tribunal, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé : contrôleur d'exécution (IMMEUBLE AHMADIA 04 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse 98401023) lance un appel d'offres pour la cession globale à autrui de ladite Société à son état de tous les côtés. La misé à prix est fixée à cinquante millions de dinars (50.000.000,000). Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus-indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution à son adresse sus- indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400 dinars.

Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées à Mme le juge de l'entreprise au tribunal de première instance de Sousse par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'achat de "LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT".

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le lundi 26 avril 2021.

2021S00321VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466 cpcc et en exécution de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de la Manouba en date du 17/02/2021 concernant l'ouverture de la procédure de distribution dans le cadre de l'article 116.

Le greffier du tribunal de première instance de la Manouba annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'une somme de deux milles sept cent et un dinars cinq cent vingt millimes (2.701,520 D) consignée auprès de la Trésorerie Régionale de la Manouba selon le reçu n°M031584 en date du 26/5/2020 et l'attestation de dépôt n°2000062 P du 28/8/2020 provenant du reste de la vente de voiture appartenant à Faouzi Zardoume.

A la suite d'une demande de distribution déposée par Maître Mohamed Lotfi Béji représentant le Cabinet Béji et Associés agissant pour le compte de la CNSS contre Faouzi Ben Khemais Ben Mohamed Zardoume et le créancier Chedhly Ben Ali Ben Salah Sayari.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers sus visés doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation (énonçant les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu).

Tout en rappelant que l'article 468 CPCC énonce que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2021400568VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466 cpcc et en exécution de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de la Manouba en date du 17/02/2021 concernant l'ouverture de la procédure de distribution dans le cadre de l'article 115.

Le greffier du tribunal de première instance de la Manouba annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'une somme de sept milles sept cent dix dinars (7.710,000 D) consignée auprès de la Trésorerie Régionale de la Manouba selon le reçu n°M013789 en date du 01/3/2019 et l'attestation de dépôt n°900044 N du 28/8/2020 provenant de la vente de biens saisis appartenant à SOCIETE G R B INTERNATIONAL.

A la suite d'une demande de distribution déposée par Maître Mohamed Lotfi Béji représentant le Cabinet Béji et Associés agissant pour le compte de la CNSS contre SOCIETE G R B INTERNATIONAL, la Douane Tunisienne telle que représenté par son représentant régional à la Manouba et la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso Européenne «CARTE».

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers sus visés doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation (énonçant les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu).

Tout en rappelant que l'article 468 CPCC énonce que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2021400569VEPA2

Avis de distribution

En application de l'article 466 cpcc et en exécution de la décision du juge commissaire auprès du tribunal de première instance de la Manouba en date du 17/02/2021 concernant l'ouverture de la procédure de distribution dans le cadre de l'article 117.

Le greffier du tribunal de première instance de la Manouba annonce l'ouverture de la procédure de distribution d'une somme de quarante neuf milles (49.000,000) consignée auprès de la Trésorerie Régionale de la Manouba selon le reçu n°M028667 en date du 12/5/2020 et l'attestation de dépôt n° 2000061 N du 28/8/2020 provenant de la vente des biens saisis appartenant à SOCIETE G R B TUNIS.

A la suite d'une demande de distribution déposée par Maître Mohamed Lotfi Béji représentant le Cabinet Béji et Associés agissant pour le compte de la CNSS contre la société G R B TUNISIE et les créanciers Houda Ouechteti, Taoufik Hamdi, Kamel Jaouadi, Abdelkrim Brouk et Fatma Yazidi.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers sus visés doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation (énonçant les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu)

Tout en rappelant que l'article 468 CPCC énonce que «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2021400570VEPA2

Décision de liquidation le feu Othmen Gharbi

C.I.N 00708270

Suite à la décision n°82464 rendu par le Tribunal de première Instance de l'Ariana le 4/02/2021, il a été décidé :

- La mise en liquidation la succession du feu Othmen Gharbi.

- La nomination de monsieur Ezzeddine Habib entant que liquidateur et madame Afrah Djobbi en tant que juge commissaire.

Les créanciers de feu doivent s'inscrire ses dettes dans un délai du 15 jours.

Toutes les correspondances et les avis doivent destiner au bureau de liquidateur sis au 08 rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2021400617VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX M!NERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars

RNE, MF : 6186/DAM000

Siège social : 5, Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi Centre Urbain Nord 1082, RP-B.P. 1340

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EA UX MINERALES SOSTEM sont

convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mercredi 14 avril 2021 à 10 heures, au siège social de la société 5 Boulevard Maître Mohamed Beji Kaiid Essebssi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3) Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation des résultats.

6) Jetons de présence.

2021T00278SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

OPALIA PHARMA SA

Société anonyme

Au capital social de 9.656.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle de Kalaat El Anadalous Lot 3 A 8 - 2022 Ariana

Identifiant unique : 0024497T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société OPALIA PHARMA SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 13 avril 2021 à 9 heures aux bureaux de la société sise aux Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation,

- Examen et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2020,

- Examen et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2020 et du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31/12/2020,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020,

- Examen et approbation du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020,

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2020,

- Quitus au Conseil d'Administration,

- Démission d'administrateurs,

- Nomination d'un nouvel administrateur,

- Pouvoirs pour formalités.

2021T00280SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

OPALIA PHARMA SA

Société anonyme

Au capital social de 9.656.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle de Kalaat El Anadalous Lot 3 A 8 - 2022 Ariana

Identifiant unique : 0024497T/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société OPALIA PHARMA SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 13 avril 2021 à 10 heures aux bureaux de la société sise aux Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation ;

- Adoption des statuts mis à jour de la Société ;

- Pouvoirs pour formalités.

2021T00281SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARABE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE GESTION SADIG

SA au capital de 2 530 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 06481HPM000

CNSS : 63619-84

Messieurs les actionnaires de la société SADIG sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le 21 avril 2021 à 11h au siège social de la société complexe Ariana Center escaliers A 4ème étage à l'Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration des pour l'année 2020

3. Quitus aux administrateurs pour l'année 2020

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Affectation des résultats

6. Question diverses.

2021T00285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA

SA au capital de 1 700 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 35956 KPM000

Mat CNSS : 81579-2

Messieurs les actionnaires de la société L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le 21 avril 2021 à 11 h 30 au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2020

3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2020

5. Affectation des résultats

6. Renouvellement du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes

7. Questions diverses.

2021T00286SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INVESTISSMENT DE L'ARIANA SIA SICAF

SA au capital de 1 976 290 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 0040789X

Messieurs les actionnaires de la SIA sicaf sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le 20 avril 2021 à 11 heures au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2020

3. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

4. Quitus aux administrateurs pour l'année 2020

5. Affectation des résultats

6. Questions diverses.

2021T00287SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ARIANA CENTER

SA au capital de 936 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 381543 WBM 000

CNSS : 220644

Messieurs les actionnaires de la société ARIANA CENTER, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le 20 avril 2021 à 11h 30 au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020

2. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2020

3. Quitus aux administrateurs.

4. Affectation des résultats

5. Questions diverses.

2021T00288SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES - SMT

Société anonyme totalement exportatrice - Non résidente

Au capital de 1 000 500 Dinars Tunisiens

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant Unique n° : 0984713Y

Messieurs les actionnaires de la Société MEDITERRANEENNE DE TELESERVICES - SMT- SA, convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 6 avril 2021 à 14h au siège social de la société sis au 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée.

2. Acceptation de la démission d'un administrateur

3. Nomination des administrateurs pour les exercices 2021 à 2023.

4. Approbation du projet de cession d'une action et agrément d'un nouvel actionnaire

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Conformément à l'alinéa 6 de l'article 278 CSC, Messieurs les actionnaires peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Le bulletin de vote par correspondance doit être reçu par la société au plus tard le 5/4/2021 et doit contenir une signature légalisée ou être signé chez un notaire.

Tout actionnaire désirant voter par correspondance peut demander son bulletin de vote auprès de Mme Sandrine Kervern à son adresse électronique : sandrine.kervern@teleperformance.com

Les documents nécessaires aux délibérations de l'assemblée générale ainsi que le projet des résolutions, sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2021T00299SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE TELEMARKETING - STT

Société anonyme

Totalement exportatrice - Non résidente

Au capital de 800 000 Dinars

Siège social : 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis

Identifiant Unique n° : 0749634M

Messieurs les actionnaires de la Société TUNISIENNE DE TELEMARKETING - STT - SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 6 avril 2021 à 14h30 au siège social de la société sis au 48, Avenue Kheireddine Pacha - 1002 Tunis et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation à l'assemblée.

2. Acceptation de la démission d'un administrateur

3. Nomination des administrateurs pour les exercices 2021 à 2023.

4. Approbation du projet de cession d'une action et agrément d'un nouvel actionnaire

5. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Conformément à l'alinéa 6 de l'article 278 CSC. Messieurs les actionnaires peuvent voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Le bulletin de vote par correspondance doit être reçu par la société au plus tard le 5/4/2021 et doit contenir une signature légalisée ou être signé chez un notaire.

Tout actionnaire désirant voter par correspondance peut demander son bulletin de vote auprès de Mme Sandrine Kervern à son adresse électronique : sandrine.kervern@teleperformance.com

Les documents nécessaires aux délibérations de l'assemblée générale ainsi que le projet des résolutions, sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

2021T00300SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Internationale Obligataire - Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes

de placement collectif parue au JORT n°59 du 24 juillet 2001

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 Tunis

Messieurs, les Actionnaires d'Internationale Obligataire - Sicav - sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra, le lundi 12 avril 2021 à 10 heures dans les locaux de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence;

8. Pouvoirs.

2021R00697SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UIB Finance

S.A au capital de 1.094.400 dinars

Intermédiaire en Bourse - Agrément n°37-96 du 14 Novembre 1995

Siège social: Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 Tunis

Tél : 71.219.116

Fax : 71.219.478

RC : B2691995

Messieurs les actionnaires de l'UIB Finance sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 12 avril 2021 à 11 H, au siège de l'Union Internationale de Banques, Rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

7. Nomination d'un administrateur ;

8. Pouvoirs.

2021R00698SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HELIOFLEX North Africa S.P.S

Société anonyme

Au capital de 1.350.000 Dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs- La Charguia 2 - Ariana

Identifiant Unique : 825757B

Messieurs les actionnaires de la Société HELIOFLEX North Africa S.P.S sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 avril 2021 à 11 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur la gestion et les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 22 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat des administrateurs;

10. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

11. Questions diverses;

12. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2021R00712SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS

SA au capital de 3.234.000 DT

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana

Identifiant Unique : 0030540 R

Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 avril 2021 à 10 heures au siège social de la société sis 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sue l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 24 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

10. Questions diverses; et

11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2021R00713SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SYSTEL

SA au capital de 100.000 DT

Siège social : 16, Rue des Entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant unique : 0341640 Z

Messieurs les actionnaires de la Société SYSTEL SA sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 avril 2021 à 14 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia 11- Ariana, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur la gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts;

7. Quitus aux membres du conseil d'administration;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 15 jours avant la date de la réunion.

2021R00714SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De Tunis Bay Alliance Golf Project, SA

Société anonyme

Au capital de 18200 000 000 de dinars

Siège social : Rue 14 Janvier Khezama Est 4051 - Sousse Jawhara

M.F : 1417331M

Les actionnaires de la Société Tunis Bay Alliance Golf Project TBAGP sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le mercredi 14/4/2021 à partir de 10h au siège élu : villa n°20 rue lac Oubaira Lac 1 - 1053 Tunis de la société sis à la Résidence Monaco, Rue 14 janvier 4000 - Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation de la société.

2- Désignation d'un bureau d'audit pour auditer la situation de la Société durant les années 2015-2016-2017-2018-2019-2020.

3- Attribution des pouvoirs pour les formalités légales.

2021R00721SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société DE PROMOTION IMMOBILIERE ETTAAMIR S.A

GP1 Km12 Boumhel

Matricule fiscal : 544505T/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ETTAAMIR S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 avril 2021 à 15h15 au siège social de la société Poulina Group Holding sis au GP1 Km12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

- Lecture du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts mis à jour.

- Pouvoirs.

Le rapport du Conseil d'Administration et le projet du texte des résolutions ainsi que le projet du texte des statuts mis à jour sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING.

2021R00727SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 265.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Identifiant Unique : 1120822H

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 13 mars 2021, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra jeudi 29 avril 2021 à partir de 15 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées

9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

10. Nomination des Administrateurs;

11. Fixation des jetons de présence;

12. Pouvoirs pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2021R00738SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant

Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°110 du 04-10-1996 - Visa n°96/276 du 17/12/96

Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis

Messieurs, les actionnaires de PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 16 avril 2021 à 10 H à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V - 1002 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats financiers arrêtés au 31-12-2020,

- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,

- Affectation des résultats,

- Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2021.

2021R00739SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV-BNA

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant

Promulgation du code des organismes de placement collectif

JORT n°117 du 7/12/1993 - Visa de la BVMT n°39/97 du 02/12/93

Siège social : C/O BNA, Rue Mohamed V Tunis

Messieurs, les actionnaires de SICAV-BNA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 16 avril 2021 à 9H30mn à la BANQUE NATIONALE AGRICOLE - Rue Mohamed V -1002- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020,

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers arrêtés au 31-12-2020,

- Approbation des conventions et des opérations prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des Sociétés Commerciales,

- Quitus aux administrateurs,

- Ratification de la cooptation de deux administrateurs,

- Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats,

- Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'exercice 2021.

2021R00740SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)

Les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est sis au 65 avenue Habib Bourguiba - Tunis, immatriculée au

Registre National des Entreprises sous le n°2708Q, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à distance, le vendredi 16 avril 2021 à 10 heures - rue du Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053 Tunis - en mode visioconférence via la plateforme créée à cet effet. Les modalités de tenue des travaux de ladite assemblée à distance sont dictées par la crise COVID-19.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission;

4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et établissements financiers ;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

8. Nomination et/ ou renouvellement de mandats d'administrateurs ;

9. Nomination et/ou renouvellement des mandats des commissaires aux comptes;

10. Fixation du montant des jetons de présence;

11. Autorisation de l'émission d'emprunts obligataires;

12. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles, inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'assemblée générale ordinaire, ont le droit d'y assister, sur simple justification de leur identité, ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, téléchargeable sur le Site de l'UIB, rubrique «Espace Actionnaires» www.uib.com.tnsuite à inscription et obtention des codes d'accès. Ce mandat spécial devra être déposé au siège social - Département Titres UIB - et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, plusieurs actionnaires ne disposant pas de ce nombre d'actions peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir téléchargeable sur le Site de l'UIB rubrique «Espace Actionnaires» www.uib.com.tn

Suite à inscription et obtention des codes d'accès. Ce pouvoir devra être déposé au siège social «Département Titres UIB» et ce, cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents relatifs à cette Assemblée, mis à la disposition des actionnaires, sont téléchargeables sur le site de l'UIB rubrique «Espace Actionnaires» www.uib.com.tn suite à inscription et obtention des codes d'accès et disponibles au siège social Département Titres UIB - pendant les délais légaux.

Les actionnaires doivent s'enregistrer sur le site de l'UIB pour avoir accès aux documents de l'Assemblée. Les questions des actionnaires relatives à ces documents sont à poser sur ladite plateforme jusqu'à trois jours avant la date tenue de l'assemblée. Les actionnaires peuvent suivre en direct l'assemblée sur la plateforme et interagir en «live» lors des débats.

Aussi, il est mis à la disposition des actionnaires un «formulaire unique de vote par correspondance» téléchargeable sur le Site de l'UIB rubrique «Espace Actionnaires» www.uib.com.tn suite à inscription et obtention des codes d'accès. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il ne sera tenu compte que des votes - par correspondance - reçus par l'UIB avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'assemblée générale ordinaire. Le vote par correspondance doit être adressé à l'UIB par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2021R00743SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019 du 14/4/2021

SOFEMED INTERNATIONAL S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1029528M

MF : 1029528M/A/M/000

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 14 avril 2021 à 11 h au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur le délai de tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport de gestion

3- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

4- Affectation des résultats de l'exercice 2019

5- Questions diverses.

2021R00744SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019 du 14/4/2021

SOFEMED TUNISIE S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 1024605L

MF : 1024605L/B/M/000

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 14 avril 2021 à 10h au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur le délai de tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport de gestion

3- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

4- Affectation des résultats de l'exercice 2019

5- Questions diverses.

2021R00745SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant Unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 15 avril 2021 à 11h30, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Se prononcer sur la continuité de l'activité de la société;

2. Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2021R00749SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SUD

Société anonyme

Au capital de 21.549.800 Dinars

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord Bloc A - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RC : B114642001

MF : 0756308S/A/M/000

Identifiant Unique : 0756308S

Messieurs les actionnaires de la Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud (Sodet Sud) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 15 avril 2021 à 10h30, au siège de la société, sis au Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Résidence l'Etoile du Nord Bloc A, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire concernant l'activité de la société durant l'exercice 2020 ;

2) Lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020;

3) Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2020 ;

4) Approbation des opérations et des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020 ;

6) Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société.

2021R00750SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 2021

SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES SA

Avenue Taieb M'hiri 2014 Mégrine Erriadh

Identifiant unique : 0003007W

Groupe SFBT

Les actionnaires de la SOCIETE TUNISIENNE DE BOISSONS GAZEUSES sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 15 avril 2021 à 11H30 au siège de la Société sis à Mégrine Erriadh, Avenue Taieb M'hiri, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6) Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2020;

7) Renouvellement du mandat d'Administrateurs;

8) Fixation du montant des rémunérations des Administrateurs;

9) Pouvoirs à donner.

2021R00752SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAFES BEN YEDDER - SA

Capital social : 8.300.000 dinars

Siège social : 7, Avenue Dag Hammarskjld - 1001 Tunis

Identifiant unique : 0047072V

CNSS : 203591-85

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BEN YEDDER S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 avril 2021 à 11H à la salle de réunion de la G.F.C.O. au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;

8. Nomination des Administrateurs;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2021R00755SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société CAFES BONDIN - SA

Capital social : 13.100.000 dinars

Siège social : 5, Rue d'Espagne - 1000 Tunis

Identifiant unique : 0000892Y

CNSS : 029876-00

Messieurs les Actionnaires de la société Cafés BONDIN S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 6 avril 2021 à 10H à la salle de réunion de la G.F.C.O. au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport Tunis Carthage - Charguia 2, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers clos au 31/12/2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ;

3. Approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration & des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021;

8. Nomination des Administrateurs ;

9. Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192, 209 et suivants du code des sociétés commerciales;

10. Délégation des pouvoirs.

Les documents prévus par la législation en vigueur sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif de la société, sis au 11, Rue des entrepreneurs Z.I. Aéroport - 2035 Tunis Carthage.

2021R00756SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IMMOBILIERE EL HANA MAALAL S.A «SIMHA»

Société anonyme

Capital 380.000 Dinars

Siège social : Rue Sœur Joséphine Immeuble Trocadéro n°404 Sousse 4000

MF : 601865N/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Immobilière El HANA SIMHA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2021 à 10 heures au siège social de la société sis à la Rue sœur Joséphine - Immeuble Trocadéro Bureau 404 Sousse 4000, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport de gestion au titre de l'exercice 2016

2- Examen et arrêté des comptes définitifs de l'exercice clos le 31/12/2016

3- Autorisation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2016

4- Rapport de gestion au titre de l'exercice 2017

5- Examen et arrêté des comptes définitifs de l'exercice clos le 31/12/2017

6- Autorisation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2017

7- Rapport de gestion au titre de l'exercice 2018

8- Examen et arrêté des comptes définitifs de l'exercice clos le 31/12/2018

9- Autorisation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2018

10- Renouvellement de mandat des administrateurs pour les années 2019-2020-2021

11- Désignation d'un commissaire aux comptes.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société Immobilière El Hana MAALAL & Cie «SIMHA».

2021S00313SANB3

Convocation

Société FMSA SA

MF / RNE : 1343514 k

Siège social : bâtiment de la Liberté Sahloul Sousse 4000

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire se tiendra le 5 avril 2021 à 10 heures à immeuble Joud Khzema 8ème étage, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du retard de la date de l'assemblée générale.

2. lecture du Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017-2018-2019.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2017-2018-2019.

4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour la période 2019-2020-2021

5. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.

6. Mise à jour de statut

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Questions diverses

9. Pouvoirs pour formalités.

2021S00318SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du samedi 17 avril 2021

Société d'Etude, de Développement et Aménagement Touristique de Sfax "SEDATS"

S.A - Capital : 10.298.600 Dinars Tunisiens

Siège social : Route de Gabès Km 3,5 Sfax

Identifiant unique : 583089R

Tous les actionnaires dans le capital de la société «SEDATS» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 17 avril 2021 à 9 heures du matin au siège de la société sis à la Route de Gabès km 3,5 Sfax afin de délibérer sur, l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu après les délais réglementaires,

2- Approbation du rapport de la gestion de l'année 2019,

3- Approbation des états financiers de l'année 2019,

4- Approbation des opérations prévues dans le rapport spécial des deux commissaires aux comptes,

5- Quitus aux membres du conseil d'administration au titre de leur gestion de l'année 2019,

6- Affectation des résultats,

7- Renouvellement de mandat des membres du conseil d'administration,

8- Nomination de commissaire aux comptes pour la société,

9- Approbation de la déclaration des postes tel que prévu dans l'Article 192 du code commercial des sociétés,

10- Divers sujets.

2021X00304SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles "EL HOUDA"

MF : 0804683KNM000

Messieurs les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura lieu le 6 avril 2021 à partir de 12h au Parc Ali Baba à Regueb, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2020.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

- Quitus au conseil d'administration.

- Questions diverses.

2021400625SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de Base des Services Agricoles

"EL HOUDA"

MF : 0804683KNM000

Messieurs les adhérents sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire et annuelle qui aura à lieu le 6 avril 2021 à partir de 10h au Parc Ali Baba à Regueb, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la date de tenue retardée de l'AGO 2019.

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

- Quitus au conseil d'administration.

- Actualisation de la liste des adhérents.

- Renouvellement mandat du 1/3 des membres du conseil.

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les années 2020-2021 et 2021.

- Questions diverses.

2021400626SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Ali Chfayar agissant pour son compte dont le siège est situé à Rjich, du gouvernorat de Mahdia, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le n°1731 en date du 01 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à Dar Belouaer - Enfidha, délégation d'Enfidha, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation d'Enfidha. Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué d'Enfidha, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur Abdel Aziz Elghazzah agissant pour son compte dont le siège est situé à 53 Rue Sidi Belhassen - M'Saken, du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le

n°2309 en date du 10 février 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une huilerie située à Knais - M'Saken, délégation de M'Saken, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation de M'Saken. Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué M'Saken, dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Vente de deux Immeubles appartenant à la

Sté «Abdel Baki Al- Ayari»

I.U : X0178331

Maître el Heni Chokri, sis à la rue Ali Dargouth n°34 3ème Etage bureau A 1001 Tunis

Tél : 71 331 411

En tant que contrôleur d'exécution de la société "Abdel Baki Al - Ayari", annonce qu'il a été statué par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°722 sur le cahier des charges pour la cession de deux immeubles revenant à la société sus-indiquée TF n°543496 Nabeul sa superficie est d'environ 23410m² connu sous le nom "Saniyet naifer" situé à 3 km nord-ouest de Menzel Bouzelfa Nabeul, et le TF n°544480 Nabeul sa superficie est d'environ 20970m² connu sous le nom "Saniyet Abbassi" situé à meshiyakhit Menzel Bouzelfa à un angle et au bord al abraj Nabeul. Les personnes intéressées par cet offre, sont priées de retirer le cahier des charges en contre partie de payer une somme de 50 dt non remboursable avec l'approbation de tous ses articles et que les offres seront acceptées dans un délai ne dépasse pas le 12/4/2021.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Essahafa et la presse en date du 16/3/2021.

2021T00290DIVD2

Perte d'un titre foncier

Mr Nabil Ben Hédi Omar Magroun titulaire de la carte d'identité nationale n°05221861 délivrée le 26/9/2013 annonce la perte du certificat n°97325 Tunis de titre foncier n°14996 délivré le 19/02/2013 à Tunis nommé (Riadh) située à la rue Afghanistan la Marsa.

2021R00696DIVD2

Perte d'un acte de propriété

N°11/18047

Mr Hammadi Baklouti pour son compte et pour le compte des héritiers du Feu Mohamed Ben Ali Baklouti, selon procuration, et cela pour la perte de l'acte de propriété n°11/18047 concernant le titre foncier n°51874 Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée sous n°368 le 5/3/2021 par la garde nationale de Kairouan Nord.

Toute opposition sera faite au cabinet de maître Lassaad Afli, notaire de Kairouan sis à la rue Soukaina Bent Hassine - Imm. Alani - 1er étage Bureau n°6.

2021S00295DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mme Mejda Bent Amor Ben Mohamed Wali, titulaire de la CIN n°01582009, déclare la perte de son acte de propriété n°7/24605 du 22/01/2010 objet du titre foncier n°50701 Bizerte sis à La corniche Bizerte. Une attestation de perte a été délivrée sous n°131 le 23/02/2021 par le poste de la poste de police de Skanes Monastir.

2021S00328DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Benhamed Ghanem CIN n°08154720 déclare que son titre de propriété acte notarié date du 7/4/2009 dressé par les notaires Ghribi Riadh et Ben Amira Ezzeddine, qu'il a égaré, et veut extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, doit la présenter au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2021X00300DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Il est porté à la connaissance du public que M Mohamed Ben Abdallah Bahloul a perdu son titre de propriété d'un terrain de superficie de 900m² sise à la route Saltniya km 11 Sfax acte notarié daté du 13/7/2001 dressé par les notaires Bouaziz Moncef ET Hachicha Chahir et il veut extraire une copie tenant lieu et place de l'originale par l'intermédiaire des deux notaires indiqués et chaque opposant doit se manifester dans un délai de 70 jours à leur bureau sis à la rue des notaires Sfax.

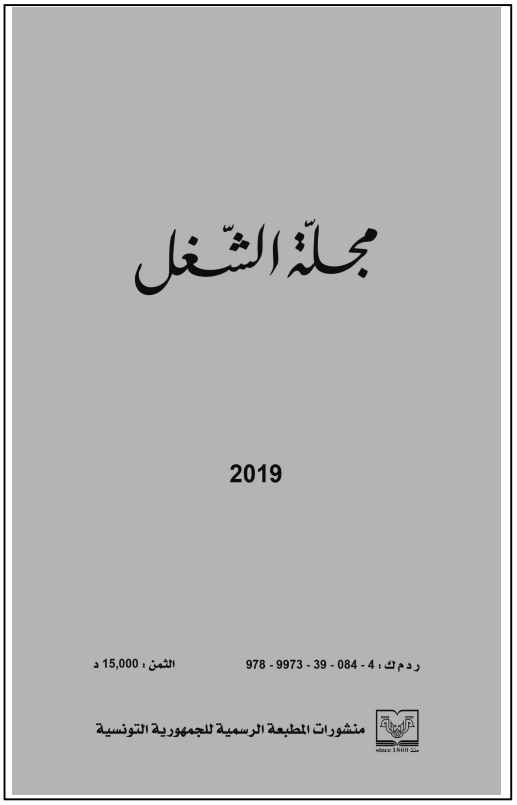
2021X00302DIVD2

Avis

Widad et Hassiba déclarent qu'elles ont perdu leur titre de propriété d'une partie d'une maison de 95 m2 situé à Sfax entre route Mahdia et Tunis K4 provenant par acte donation du 29/8/1999 enregistré 22/12/1999 n°96330 par les deux notaires Mahmoud Bouassida et Mohamed Chabchoub.

Elles veulent extraire un autre qui remplace le premier, celui qui a une opposition doit la présenter à Mziou Lotfi 65 Souk El Attarine 3001 Sfax dans un délai de 70 j. Tél : 24 234 308.

2021X00303DIVD2



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-084-4

الحجم : 20 X 13

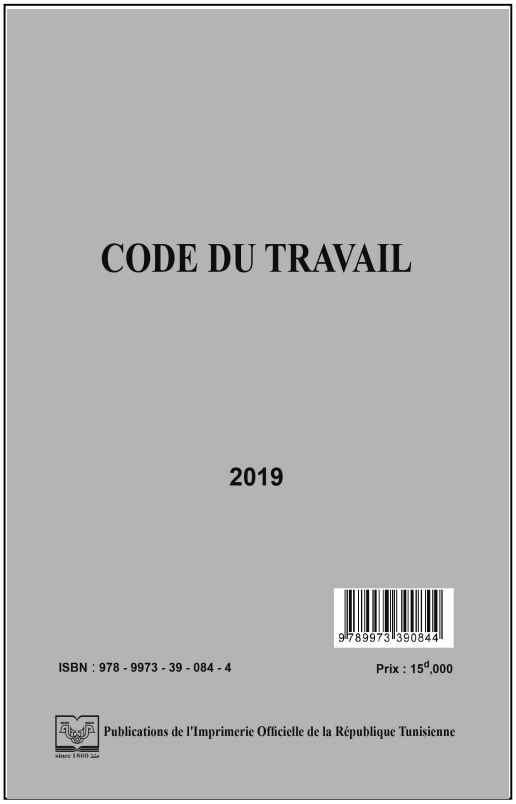
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-084-4

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

